

Guide DES ÂÎNÉS





Michel Perrimond
Maire de Juvisy-sur-Orge,



Christine Bourg,
Conseillère municipale déléguée aux
Retraités, à la promotion du devoir de
mémoire et à la citoyenneté



En 2020, les personnes âgées de plus de 60 ans représenteront un tiers de la population française. Que ce soit en termes d'expérience, de transmission ou d'implication dans la vie locale de ces personnes, cette réalité est un défi pour l'avenir, mais c'est aussi une richesse pour la collectivité. Faciliter la vie de nos aînés est une mission prioritaire de l'équipe municipale. C'est aussi une exigence morale. Précieux partenaire des personnes âgées et de leur famille, les agents du service des aînés sont mobilisés tout au long de l'année pour aider les personnes à mieux vivre leur âge et à mieux vivre leur ville.

Ce guide recense toutes les activités et services qui sont proposés aux aînés afin de trouver une réponse adaptée à chacune des situations pour bien vieillir et garder toute sa place dans la vie locale.

Je vous invite à parcourir ce document d'information qui sera de nature à faciliter vos démarches et qui traduit une nouvelle fois l'engagement qui est le nôtre envers vous.

Bonne lecture ! **Michel Perrimond et Christine Bourg**



SOMMAIRE

- 3- PRÉSENTATION DU SERVICE ET DE SES MISSIONS
PRÉPARER ET BIEN VIVRE SA RETRAITE
- 4- FACILITER SES DÉPLACEMENTS
- 5- PROFITER DE SON TEMPS LIBRE
- 6- PRÉSERVER SON AUTONOMIE
- 7- VIVRE À DOMICILE
- 10- LE LOGEMENT

Présentation DU SERVICE ET DE SES MISSIONS

(MISSIONS MUNICIPALES ET GUICHET DE PROXIMITÉ DU CLIC)

La mission principale du service des aînés est l'accueil, l'information, l'accompagnement, et le soutien des personnes de plus de 60 ans et leur entourage.

Il contribue à la lutte contre l'isolement en proposant des actions de prévention et d'animation.

Il est aussi un guichet de proximité du CLIC (Centre local d'information et de coordination gérontologique) : il assure une mission d'évaluation des besoins des personnes en perte d'autonomie et d'élaboration d'un plan d'aide respectant leurs souhaits.

L'équipe est composée de 4 personnes, qui vous accueillent à l'Espace Marianne ou se

déplacent à votre domicile :

- **Mme Béatrice FAYETTE**
chef de service et assistante sociale
- **Mme JACQUINOT Stéphanie**
Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- **M. Sébastien DEHARBE**
Agent de convivialité
- **Mme Corinne SOUDEILLE**
animatrice
et gestionnaire administrative



Préparer ET BIEN VIVRE SA RETRAITE

Les droits à la retraite : à ce jour l'âge légal de départ en retraite est de 62 ans. Il est conseillé d'anticiper vos démarches auprès de vos caisses de retraites principales et complémentaires, au moins 4 mois avant la date de départ souhaitée.

Pour les personnes ayant pas ou peu travaillé, il existe un minimum vieillesse :

ASPA : L'allocation de solidarité aux personnes âgées permet à une personne seule ou à un couple de remplacer ou compléter les prestations de retraite sous réserve de conditions d'âge, de ressources, et de présence sur le territoire français. Cette prestation est versée soit par la Caisse

de retraite soit par la caisse de dépôts et consignations pour les personnes n'ayant jamais cotisé.

Par ailleurs, le conjoint d'un salarié ou retraité décédé à droit, sous conditions, au versement d'une partie de sa pension de retraite, la pension de réversion. Toutefois ce droit n'est pas automatique, il faut en faire la demande auprès des caisses de retraites.

Chaque caisse de retraite dispose d'un fond d'action sociale qui peut intervenir ponctuellement en cas de difficultés.



Faciliter SES DÉPLACEMENTS

Passe Navigo Améthyste :

C'est un forfait, sous conditions d'âge et de ressources, qui permet de voyager gratuitement sur les zones 3 à 5 dans tout le département de l'Essonne et jusqu'aux portes de la petite couronne. Il est étendu de la zone 1 à 5 pendant les week-ends, jours fériés, et petites vacances scolaires et pendant les vacances estivales de mi-juillet à mi-août.

Le dispositif offre aussi la possibilité aux bénéficiaires de choisir le forfait zones 1-5 moyennant une participation de 120€ (25€ pour les anciens combattants ou veuves d'anciens combattants).

Il est valable pendant 1 an.

La demande de Passe Navigo se fait dans l'une des gares de l'Essonne ou dans l'une des agences régionales Navigo.

Une fois le passe reçu, la demande du titre Améthyste se fait à l'Espace Marianne.

Chèques taxis :

Cette prestation, sous condition d'âge et de ressources, vous permet de vous déplacer gratuitement dans la limite d'un carnet composé de 25 chèques de 5€, renouvelable une fois par an.

Tous les taxis n'acceptant pas ce mode de paiement, il est recommandé d'appeler la plateforme au **01 56 76 86 25**

Pour plus de renseignements sur ces 2 dispositifs le numéro 0800 40 80 40 est à votre disposition.

PAM 91 :

Mis en place par le STIF, la région Ile de France et les collectivités locales, le réseau PAM (Pour Aider à la Mobilité) apporte aux personnes à mobilité réduite un service public de transport collectif à la demande de porte à porte.

Les conditions pour y avoir accès sont les suivantes :

- Être titulaire d'une carte d'invalidité mentionnant un taux supérieur ou égal à 80%
- Ou être bénéficiaire de l'APA (allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Ou être titulaire d'une carte de stationnement pour les invalides de guerre qui est délivrée par le Ministère de la Défense

Les tarifs varient en fonction de la distance parcourue (de 8€ à 39.90€)

Vous pouvez joindre le 0810 10 11 91 pour plus d'information.

Les Compagnons du voyage :

C'est une association créée par la SNCF et la RATP, qui propose un service d'accompagnement de porte à porte, pour toute personne ayant besoin, ponctuellement ou régulièrement, d'assistance dans ses déplacements en bus, métro, RER, tramway...

**Les compagnons du Voyage,
34 rue Championnet, 75018 Paris,**

→ Tél. 01 58 76 08 33

Les chèques Sortir Plus :

C'est un dispositif destiné aux personnes de plus de 80 ans, proposé par certaines caisses de retraites complémentaires pour des sorties accompagnées assurées par des organismes agréés.

Le financement est effectué sous la forme de chèques emploi service universels (Cesu), préfinancés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire.

Sur simple demande du retraité, le chéquier est envoyé - à l'adresse de la personne ou celle d'un de ses proches. Chaque chéquier a une valeur de 150€ et comprend 10 chèques de 15€ chacun.

Une participation financière de 15€ est demandée pour le premier chéquier, de 20€ pour le deuxième chéquier et de 30€ pour le troisième chéquier. Chaque personne peut bénéficier de trois chèquiers par an maximum, sans condition de ressources. Les chèquiers sont valables une année civile et peuvent être utilisés jusqu'à la fin janvier de l'année suivante.

Pour plus d'information sur le dispositif, vous pouvez joindre le 0810 360 560

Transport adapté municipal :

Sébastien DEHARBE, agent de convivialité, assure cette mission de transport réservé aux personnes à mobilité réduite, qui ne peuvent utiliser les transports en commun.

Ce transport est avant tout collectif. Il vous permet de faciliter vos déplacements, pour

vous rendre en courses, ou bien pour être accompagnés au restaurant SNCF/self de l'hôpital de Juvisy, afin de partager un repas convivial avec d'autres retraités.

Il est également mis à disposition pour les ateliers de prévention mis en place et gérés par le CLIC Intercommunal.

En fonction des disponibilités, le transport adapté peut être sollicité pour des transports individuels.

Une carte de transport de 10€ est vendue par Sébastien: les trajets coûtent 2€ (aller/retour), sauf pour l'accompagnement aux repas 1€ pour (aller/retour) et 4€ (aller/retour) pour les trajets hors commune.

Le transport à l'unité coûte 1.50€/trajet.

Pour bénéficier de ce service, une évaluation préalable est effectuée par le service des aînés.

Carte de stationnement :

Toute personne dont la capacité ou l'autonomie de déplacement à pied, est réduite, où dont le handicap impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements, peut bénéficier d'une carte de stationnement.

Cette carte est attribuée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), 93 rue Henri Rochefort, 91000 EVRY,

→ **Tél. 01 69 91 78 00**

Les formulaires sont à votre disposition à l'Espace Marianne.



Profiter DE SON TEMPS LIBRE

Le service des aînés vous propose un programme de sorties annuel, permettant d'aller à la découverte des richesses de notre territoire, ainsi que 2 voyages, en France organisés dans le cadre de l'ANCV.

Afin de recevoir toutes les informations relatives à ces activités, il suffit de vous inscrire auprès du service des aînés.

Un repas de l'amitié réunissant 600 aînés de plus de 65 ans est organisé sur 2 jours en début d'année. Il permet de partager un repas gastronomique dans une ambiance musicale et conviviale.

Trois associations sont plus particulièrement à destination des aînés :

- **Le club des Quat'saisons**
se réunit tous les jeudis après-midi
Rue Monttessuy autour du jeu
(tarot, scrabble, belote...)

Contact : Madame GENTILLE

→ Tél. 01 69 21 32 13

→ Port. 06 77 86 19 96

et Mme DREHER

→ Tél. 01 69 21 54 26

→ Port. 06 82 42 70 00

- **L'UNRPA** se réunit les lundis, mercredis et vendredis après-midis autour du jeu, dans la propriété Ducastel.

Contact : Madame HOUEIX

→ Tél. 01 69 21 91 10

- **L'ACJ** propose différentes activités :
thé dansant, bridge...

Contact ACJ → Tél. 01 69 12 50 72

Toutes les associations juvisiennes vous proposent également des activités sportives, culturelles ou de loisirs (cf guide des associations).

- **L'Université du Temps Libre**

Contact → Tél. 01 69 47 78 25



Le Conseil DES SAGES

C'est parce que l'âge de la retraite est aujourd'hui synonyme d'une nouvelle vie et d'implications multiples des personnes que de plus en plus de villes mettent en place des instances citoyennes pour les aînés. Le Conseil des Sages de Juvisy est une instance consultative de réflexion et de concertation, laquelle invite nos aînés à mettre leur expérience au service de la collectivité et à éclairer la municipalité sur les problématiques liées au vieillissement. Le Conseil des Sages s'adresse aux personnes âgées de 65 ans au moins qui souhaitent faire bénéficier à la collectivité des

compétences acquises tout au long de leur vie.

Présidé par Monsieur le Maire, le conseil des sages est composé de 24 membres retraités volontaires. D'une durée de 2 ans, leur mandat est renouvelable une fois. Pour être candidat, il faut remplir les conditions suivantes :

- habiter Juvisy
- être âgé de 65 ans minimum
- ne pas exercer de mandat électif
- s'engager à participer de manière active aux travaux du conseil



Préserver SON AUTONOMIE ET SA SANTÉ

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) propose des ateliers et actions de prévention à destination des aînés et de leurs aidants.

Un atelier équilibre :

dans une ambiance conviviale, des exercices doux et adaptés aux possibilités des participants sont proposés afin de les aider à garder leur équilibre, dénouer leurs articulations, reprendre confiance dans leurs déplacements et se relever en cas de chute.

L'atelier dure 1h sur 20 séances, les lundis après-midi, en alternance sur Juvisy-sur-Orge ou Savigny-sur-Orge.

Le transport adapté peut être sollicité pour l'accompagnement à cet atelier.

Un atelier mémoire :

il permet de découvrir les mécanismes de fonctionnement de la mémoire et d'appliquer des méthodes pour l'entretenir à l'aide de jeux et d'exercices adaptés aux gestes de la vie quotidienne.

L'atelier dure 2h, sur 12 séances, il est animé par une psychologue, et se déroule les jeudis matins en alternance sur Juvisy-sur-Orge et Savigny-sur-Orge.

Des tests sont préalablement effectués par la psychologue pour valider l'inscription. Une participation de 20€ est demandée pour ces ateliers.

Deux sessions par an sont proposées de février à juillet et de septembre à janvier, pour chaque atelier.

Un atelier aidants familiaux :

Différents thèmes y sont abordés tels que : les troubles du sommeil, la gestion du stress, les gestes et postures dans le but d'aider dans les transferts et d'apprendre à relever la personne aidée, d'apprendre à lâcher prise et à se relaxer.

Cet atelier est gratuit, il se déroule sur 5 séances d'1h30.

Café des aidants :

c'est un moment d'échange et d'écoute animé par une psychologue, **gratuit et sans inscription, qui a lieu une fois par mois, sur Savigny et Athis Mons**. Il est destiné aux personnes accompagnant au quotidien un parent en perte d'autonomie.

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter le service des Aînés.



Vivre À DOMICILE

Téléassistance :

Ce dispositif départemental permet un contact rapide, simple à utiliser en cas de question relative à la vie quotidienne ou en cas d'urgence (chute, malaise...)

Sur simple pression de la télécommande, il permet d'entrer directement en contact avec une cellule d'écoute de la société VITARIS qui fonctionne 24h/24.

La société contacte ensuite une personne de confiance dépositaire des clés et/ou les services de secours si nécessaire.

L'installation est gratuite, et l'abonnement est de 6.18€/mois. Un remboursement peut être effectué par le CCAS en fonction de vos ressources.

Aides à domicile :

Les aides à domicile répondent aux besoins des personnes âgées ou handicapées en veillant à leur apporter le soutien nécessaire dans les actes de la vie quotidienne. Elles ont un rôle d'aide au quotidien (courses, préparation des repas, ménage, aide à la toilette, à l'habillage...), mais aussi de soutien moral, et enfin, un rôle d'observation et de prévention auprès des personnes qu'elles accompagnent.

Il existe plusieurs possibilités d'emploi pour faire appel à ces professionnels :

- Le service prestataire met à votre disposition du personnel salarié d'une association, ou d'une entreprise agréée, la personne règle un tarif horaire directement à l'organisme, duquel peut être déduit un éventuel

financement des caisses de retraite ou de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

- Le service mandataire sert d'intermédiaire entre vous et la personne dont vous êtes l'employeur. L'association effectue toutes les démarches administratives relatives à l'emploi du personnel, démarches administratives pour sa déclaration, contrat de travail, élaboration des fiches de salaire.
- L'emploi direct de gré à gré permet à la personne de gérer elle-même l'embauche de l'aide à domicile, de la recherche du personnel qui lui convient jusqu'à l'accomplissement de toutes les formalités administratives, qui peuvent être allégées dans les cadres des CESU (chèques emploi services universels).

Pour plus de renseignements :

- ✓ **CESU**
→ **0820 00 23 78**
- ✓ **FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs)**
→ **0825 07 64 64**

Organismes d'aide à domicile intervenant sur le territoire :

- ✓ **AFAD**
50 bis, avenue François Mitterrand
91200 Athis-Mons
→ **Tél. 01 69 38 08 08**



✓ **ADHAP Services**

67 avenue Gabriel Péri,
91420 Morangis

→ **Tél. 01 60 11 24 43**

✓ **DOMIDOM Agence de Viry**

150 boulevard Gabriel Péri,
91170 Viry-Chatillon

→ **Tél. 09 72 45 59 41**

✓ **DOMO DECLIC**

319 boulevard Aristide Briand,
91600 Savigny-sur-Orge

→ **Tél. 01 69 44 61 92**

✓ **ENTRETEMPS**

10 allé des Champs Elysées,
91080 Courcouronnes

→ **Tél. 01 81 85 01 10**

✓ **HERCULE INSERTION**

24 Rue Danielle Casanova,
91170 Viry-Châtillon,

→ **Tél. 01 69 45 52 55**

✓ **HERCULE**

6 avenue Jules Vallès,
91200 Athis-Mons

→ **Tél. 01 60 48 36 38**

✓ **AD SENIORS**

Tour Europa - 94320 THIAIS

→ **Tél. 01 49 73 50 02**

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Le service de soins infirmiers à domicile :

L'association assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers d'hygiène et de confort pour les personnes malades ou dépendantes. Les aides-soignants de l'association contribuent à l'aide à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne.

✓ **ASSAD**

48 avenue Charles de Gaulle,
91600 Savigny-sur-Orge,
prochainement au 26 av Charles
Mossier, Savigny-sur-Orge

→ **Tél. 01 69 05 77 32**

Les repas à domicile :

La municipalité propose la livraison des repas, pour les juvisiens âgée et/ou handicapés qui seraient confrontés de manière temporaire à l'impossibilité de préparer leur repas. La livraison est effectuée par un prestataire extérieur, elle est assurée 7 jours sur 7.

Le nombre de place est limité, le service est réservé en priorité aux personnes sortant d'hospitalisation, ou rencontrant un problème de santé ponctuel.

La mise en place du service est évaluée par le service des aînés. Le nombre de repas livré peut être variable, un complément pour le soir sous la forme d'un potage est également proposé.

Le tarif de cette prestation varie de 2,95€ à 10,29€, en fonction de la formule choisie, et du quotient retraits calculé à partir de votre avis d'imposition 2016.

Il existe d'autres prestataires, tels que :

✓ **Les Menus Services**

51 Bis Rue Montessuy,

91260 Juvisy-sur-Orge

→ **Tél. 01 69 42 95 75**

✓ **Saveurs et Vie**

5-7 voie des Cosmonautes, 94310 Orly,

→ **Tél. 01 41 73 37 33**

Repas convivial au restaurant SNCF ou au self de l'hôpital de Juvisy

Tous les midis, du lundi au vendredi, les aînés qui le souhaitent peuvent venir déjeuner au sein de l'un ou l'autre self.

Sébastien, qui assure le transport adapté, peut vous y accompagner, sous réserve du nombre de places dont il dispose. Il reste présent pendant le déroulement de votre repas dont il assure sa convivialité.

Pour le restaurant SNCF, il est nécessaire au préalable de vous rapprocher du service des aînés afin de solliciter l'attribution d'un badge d'accès. Le prix du repas est ensuite calculé en fonction de votre quotient (de 7.03€ à 13.16€).

Pour le self de l'hôpital, des carnets de 10 tickets sont vendus par Sébastien sur place, là encore le tarif du carnet est calculé en fonction de votre quotient (de 37.80€ à 56.70€).

Les aides possibles

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'APA est une allocation versée par le Conseil Départemental, à toute personne de plus de 60 ans, qui se trouverait en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie courante.

Les droits éventuels à cette allocation sont évalués par l'équipe médico-sociale de l'APA, au moyen d'une grille d'évaluation nommée AGGIR (Autonomie Gériatrie Grilles Iso Ressources).

Cet outil permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie de la personne, et de la situer dans un GIR (Groupe Iso Ressources) qui varie de 1 à 6, l'allocation n'étant versée que pour les GIR 1 à 4.

À chaque GIR correspond un montant, pour lequel est fixée une participation financière, en fonction des ressources du bénéficiaire.

Les actions sociales des caisses de retraite

En fonction de la caisse principale majoritaire dont la personne dépend, celle-ci peut contribuer, sous réserve des critères appliqués, à une participation au financement des aides à domicile.

Les caisses de retraite principales peuvent contribuer, sous réserve des critères appliqués à une participation:

- des aides à domicile
- de l'aménagement du logement
- des ateliers de prévention
- de la téléassistance
- des repas à domicile...

Contactez votre caisse de retraite principale pour plus d'informations.

Inscription fichier canicule

Une canicule peut engendrer un certain nombre d'effets sur les personnes fragiles. Chaque année, le service des aînés propose, comme la loi le prévoit, aux personnes qui le souhaitent, de procéder à leur inscription sur ce registre. Il suffit pour cela de se faire connaître.

Cette inscription permet de recevoir toutes les recommandations et mesures préventives en amont de la période estivale, et d'être contacté en cas de forte chaleur par le service des aînés ou son équipe de

bénévoles pour appeler à la plus grande vigilance.

En cas de déclenchement du plan canicule par les autorités, ce fichier peut être transmis au Préfet dans le souci d'une prise en charge réactive et adaptée des personnes qui y sont recensées.

À tout moment, la personne inscrite sur ce fichier peut en demander sa désinscription.

À l'inverse, il peut aussi être activé en cas de grand froid.





Le logement

Adaptation du logement

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) vous propose un service gratuit d'aide et de conseils ergonomiques à l'adaptation du logement.

Il vise à améliorer le confort, la sécurité et l'accessibilité des personnes ainsi que leur autonomie. Ce service propose des conseils sur la prévention des chutes au domicile, le choix et l'emplacement des aides techniques les démarches et financements pour faire réaliser des travaux ou acquérir du matériel médicalisé.

L'ergonome Mme Rita ROMAO
est joignable au CLIC
au **01 69 57 80 94**

Logement intergénérationnel

La ville a passé une convention avec l'Association Ensemble2générations, qui propose de mettre en relation aînés et étudiants, en vue d'une cohabitation intergénérationnelle.

3 Formules sont proposées :

- un logement gratuit : dans cet échange, l'étudiant garantit une présence les soirs, à l'heure du dîner et les nuits. Les repas peuvent être préparés, partagés ou non.
- un logement économique : l'étudiant rend des services (courses, jardinage, promenades animaux...), en assurant une présence régulière et vigilante, il participe financièrement aux charges.
- un logement solidaire : l'étudiant

apporte un complément de revenus en échange d'une veille passive et de services spontanés.

L'antenne de l'Essonne est assurée par
Mme CHOLAT, joignable au
06 09 06 76 44

Vivre dans un logement indépendant et bénéficier de services

Les résidences-autonomie (ex-logements-foyers) sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Elles sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services. Elles sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif.

Les résidences-autonomie sont conçues pour des personnes âgées autonomes, seules ou en couple, qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles.

Les résidences-autonomie ne sont pas en principe destinées à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne. Les résidences-autonomie sont composées d'appartements privatifs et d'espaces communs partagés par les résidents (salle d'animation, salle de restaurant...), des services complémentaires peuvent être proposés.

Selon le projet d'établissement de la résidence-autonomie, la prestation repas du petit déjeuner ou du dîner peut être

obligatoire (livrée ou servie en salle) ou facultative (les logements sont équipés d'une petite cuisine).

Les résidences services

Les résidences services sont des ensembles de logements privatifs pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Les occupants des résidences services sont locataires ou propriétaires.

Les résidences services sont conçues pour des personnes âgées autonomes seules ou en couple qui ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre à leur domicile classique.

La vie dans une résidence services permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé (conciergerie, gardiennage, domotique) ;
- utiliser des services collectifs (restauration, ménage, animations...).

Les résidences services sont composées d'appartements privatifs voire de pavillons et d'espaces communs partagés par les résidents (salle d'animation, salle de restaurant...).

Dans toutes les résidences services, les résidents doivent s'acquitter des charges liées au logement et aux services. Dans le cadre d'une copropriété, s'ajoutent les charges de copropriété classiques, payées directement par le propriétaire mais réparties sur l'éventuel locataire.

Vivre dans un établissement médicalisé

Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre.

Les EHPAD s'adressent à des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien. Ces personnes peuvent être partiellement ou totalement dépendantes de l'aide de quelqu'un dans les actes de la vie quotidienne.



Les EHPAD sont à même d'accueillir les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

L'accompagnement est global en EHPAD : les résidents et leurs proches sont déchargés de toute l'intendance quotidienne.

Les EHPAD proposent des prestations hôtelières, un accompagnement de la perte d'autonomie et un encadrement des soins quotidiens.

Chaque mois, le résident doit payer une facture qui se décompose en :

- un tarif hébergement,
- un tarif dépendance qui correspond à son GIR.

Les soins et une partie du matériel médical sont pris en charge par l'Assurance maladie et ne sont pas facturés aux résidents.

Il existe trois types d'aides publiques qui peuvent aider à payer les frais d'hébergement et les frais liés au tarif dépendance :

- l'ASH (aide sociale à l'hébergement) sous réserve que l'établissement soit habilité à l'aide sociale,
- les aides au logement qui s'appliquent sur la partie de la facture relative au tarif hébergement,
- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance pour les personnes en GIR 1-2 et GIR 3-4 (les personnes en GIR 5-6 ne sont pas éligibles à l'APA).

Ces aides peuvent se combiner et s'additionner.

Une réduction fiscale est possible pour les résidents imposables.

Les Unités de soins de longue durée

Les USLD (unités de soins de longue durée) sont des structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans. Elles sont adossées à un établissement hospitalier. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Les USLD (unités de soins de longue durée) sont des structures hospitalières s'adressant à des personnes très dépendantes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante.

Comme dans un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), l'accompagnement proposé est global : l'établissement s'occupe de la vie quotidienne et de la coordination des soins.

La prise en charge des soins dans ces unités est hospitalière.

En USLD (unité de soins de longue durée), la facturation se passe de la même façon qu'en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Annuaire



ADHAP Services	01 60 11 24 43
AD SENIORS	01 49 73 50 02
AFAD	01 69 38 08 08
ASSAD	01 69 05 77 32
CESU	0820 002 378
CHÈQUES TAXIS / CHÈQUE TAXIS-PLATEFORME	01 56 76 86 25
CLIC	01 69 57 80 92
DOMIDOM Agence de Viry	09 72 45 59 41
DOMO DECLIC	01 69 44 61 92
ENTRETEMPS	01 69 06 72 76
FEPEM	0825 076 464
HERCULE	01 69 45 52 55
LANCEMENT	01 60 48 36 38
LES CHÈQUES SORTIR PLUS	0810 360 560
LES COMPAGNONS DU VOYAGE	01 58 76 08 33
LES MENUS SERVICES	01 69 42 95 75
MDPH	01 69 91 78 00
PAM 91	0810 101 191
PASS NAVIGO AMÉTHYSTE - CHÈQUE TAXIS	0800 40 80 40
SAVEURS ET VIE	01 41 73 37 33

Service des Aînés

ESPACE MARIANNE, 25 GRANDE RUE

01 69 12 50 05

